COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 AVRIL 2018

Présents : M. Mmes Dunand-Sauthier James, Bornand Sylvie, Gontharet Colette, Chirouze Patrice, Barthelemy David, Carera Evelyne, Charles Régina (*jusqu'à 20h15*), Pavillet Elisabeth, Pavillet Jérôme, Renaud Frédérique, Doret Christophe *(arrivée à 20h16)*
Excusés : Bouvier Sébastien, Péron Céline, Carcey-Collet David, Codecco Florence
Secrétaire : Mme Bornand Sylvie

L'ordre du jour est le suivant :

I. FINANCES
- *Compte administratif 2017*
- *Affectation du résultat 2017*
- *Compte de gestion 2017 - Approbation*
- *Programmation travaux 2018*
- *Vote des taux 2018*
- *Budget primitif 2018*

II. COURRIERS INFORMATIONS

En début de séance, M le Maire demande au C.M. d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

VOIRIE • *Désignation d'un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs*
CONSTRUCTION ECOLE • FSIL 2018 - Demande de subvention

Approbation à l'unanimité du C.R. de la réunion du 23/03/2018.

I. FINANCES

1) Compte Administratif 2017:

➔ **C.A. 2016 Budget Général**: Le C.M. vote à l'unanimité le C.A. 2017qui s'établit:

Fonctionnement:	Dépenses		337 572.72 €
	Recettes		496 091.40 €
	Excédent	+	**158 518.68 €**
Investissement:	Dépenses		343 739.77 €
	Recettes		238 079.26 €
	Excédent	-	**105 660.51 €**

Résultat de clôture 2017 en section de fonctionnement: + ***309 296.51 €***
Résultat de clôture 2017 en section d'investissement: - ***111 911.96 €***
Avec les restes à réaliser un besoin de financement de : - ***209 311.96. €***
*(Délibération **07** Présents:10 Votants: 9 Pour: 9 Contre:0 Abstention:0 (M le maire ne prend pas part au vote)*

2) Affectations des résultats 2017:

➔ **Budget Général**: Le résultat de fonctionnement s'élève à **309 296.51 €**, le C.M. décide de l'affecter comme suit:
- Exécution du virement à la section investissement : **209 311.96 €**
- Virement à la section de fonctionnement : **99 984.55 €**

*(Délibération **08** Pour: 10 Contre:0 Abstention:0)*

3) Compte de Gestion:

- M 14 2017 - Approbation: Le Maire présente au C.M. le compte de gestion M14 dressé par Mme le Trésorier Principal d'Albertville. Il est identique au compte administratif.
*(Délibération **09** Pour:10 Contre:0 Abstention:0)*

5) Programmation 2018:

- Urbanisme: **2 300 €**
✓ Modification simplifiée n°1 du PLU

- Terrains: **109 000 €**
✓ Terrains les Vincents (accès station de refoulement, achat, frais acte). Achat terrain chef-lieu. Régularisations chef-lieu/cour école. Place de retournement les Charles. Achat terrain chef-lieu.

- Matériels: **5 100 €**
✓ Défibrillateur, chaînes tracteur

- Bâtiments: **81 300 €**

✓ Nouvelle école : annonces, architecte. Salle : moteur volet. Ecole dortoir : panneaux rayonnant. Divers

- *Voirie*: 31 500 €
✓ Eboulement la Chavonne. Place de retournement la Biolle, Eboulemnt route de lançon.

- Réservoir Chacroix – Abri bus: 6 000 €
✓ Achat réservoir – Acte
✓ Remplacement abri-bus les chapelles

- Réseau électrique: 6 000 €
✓ Raccordement nouvelle construction

- Sécurité borne incendie: 4 000 €

5) Vote des Taux 2017: Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition 2017 :
Taxe d'Habitation 5.49 % ; *Taxe Foncière Propriétés Bâties 6.00 %* ; *Taxe Foncière Propriétés non Bâties 51.81 %.*
La commission des finances propose d'augmenter les taux de la TH et de la TF propriétés Bâties
Le C.M. fixe les taux des trois taxes directes locales comme suit:

Taxe d'Habitation	*5.60 %*
Taxe Foncière Propriétés Bâties	*6.12 %*
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	*51.81 %*

*(Délibération **10** Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0)*

6) Budget Primitif 2018:
Le C.M. vote à l'unanimité le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
Section de fonctionnement : **485 085 €**
Section d'investissement : **386 520 €**
*(Délibération **11** Pour:10 Contre:0 Abstention:0)*

Départ de Régina CHARLES 20h15
Arrivée de Christophe DORET à 20h16

II. VOIRIE

1) Désignation d'un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs : Monsieur le Maire expose que les acquisitions immobilières poursuivies par la Commune peuvent être réalisées en la forme administrative. Cette procédure permet d'économiser les frais d'un acte notarié lorsque l'acte de vente ne présente pas de difficultés particulières.
Le maire a ainsi qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, en application de l'article l. 1331-13 du code Général des collectivités Territoriales. La commune étant cependant partie à l'acte en qualité d'acquéreur, celle-ci doit être représentée par un adjoint.
Le Conseil municipal est ainsi invité à désigner un adjoint au maire chargé de représenter la Commune dans les actes administratifs.
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1311-13 ;
Considérant l'intérêt pour la Commune de concrétiser certaines transactions immobilières sous la forme administrative ;
Le C.M. désigne Mme Sylvie BORNAND adjoint, pour représenter la Commune dans les actes passés en la forme administrative.
*(Délibération **12** Pour:10 Contre:0 Abstention:0)*

III. CONSTRUCTION ECOLE

1) DSIL 2018 - Demande de subvention : Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une école. En effet le groupe scolaire actuel a été mis en service à la rentrée 1972, il n'est plus adapté il est composé de 2 classes uniquement. Ce bâtiment est très énergivore, son emplacement en bordure de la route départementale présent des contraintes importantes de stationnement.
Considérant l'estimation des travaux d'un montant de 850 000.00 € H.T.
Le C.M. approuve le principe du projet présenté, Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 850 000.00 € H.T

Approuve le plan de financement comme suit :

- *Subvention DSIL 2018 : la plus élevée possible*
- *Subvention DETR 2018 : demande en cours (38% taux Conseil Départemental 2018)*
- *Subvention Contrat Ambition Région : 100 000.00 €*
- *Finances communales :*
  - *Vente du bâtiment groupe scolaire actuel : 180 000.00 €*
  - *Fonds propres : 97 000.00 €*
  - *Emprunt : 180 000.00 €*

Demande à la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018 la subvention souhaitée pour la réalisation de cette opération.
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.
*(Délibération **13** Pour:10 Contre:0 Abstention:0)*

IV. COURRIERS INFORMATIONS

Néant

Affiché le 30 avril 2017
Le Maire,
James DUNAND-SAUTHIER

MAIRIE DE PALLUD